

CONDITIONS GÉNÉRALES CAMPEURS 2014

Les arrivées sont possibles durant les horaires d'ouvertures de la réception.

Le jour de votre départ, il vous est demandé de libérer l'emplacement pour 12h00 au plus tard.

Le règlement de votre séjour s'effectue la veille de votre départ. Vous pouvez régler par chèque bancaire, postal à l'ordre de - CAMPING MULINACCIU, chèques vacances ANCV ou espèces (Gratuité pour les enfants de moins de 2 ans).

A votre arrivée vous seront demandés :

- une pièce d'identité
- une caution de 15 € pour le badge d'accès. Cette caution vous sera rendue lors de votre départ après restitution du badge

Chaque installation fera l'objet d'une facturation.

Branchement électrique : prévoir votre adaptateur Norme Européenne. ATTENTION LA PRISE DE VOTRE BRANCHEMENT SUR BORNE NE SUPPORTE QUE 1500 WATTS.

Compris dans les tarifs :

- TAXE DE SEJOUR
- piscine et toboggan aquatique (ouverts du 01/06 au 13/09),
- activités pour les enfants et animations (du 01/07 au 31/08),
- ping-pong, terrain de beach volley

Activités Supplémentaires :

- Bowling et Lasergame à l'entrée du Camping,
- Location Terrain de Tennis au bar (prévoir votre matériel)
- Bar Restaurant grill pizzeria et point chaud ouverts du 01/06 au 13/09,
- Lave-linge à jetons aux sanitaires (jetons disponibles au bar et à la réception)

Informations générales :

Nous vous rappelons que les barbecues, y compris électriques, sont formellement interdits. Des barbecues communs sont à votre disposition au restaurant du camping.

Accès visiteurs : les visiteurs sont priés de se présenter à la réception. Une pièce d'identité leur sera demandée ainsi qu'un droit d'entrée de 3 €.

En règle générale, pour le bien être de vous tous, campeurs et locataires, il vous est demandé d'adopter une bonne attitude (respect du sommeil des autres, vitesse de circulation dans le camping limitée à 10km/h, accès à la piscine et au toboggan aux horaires d'ouvertures, respect des installations (dégradations volontaires)).

La Direction se réserve le droit d'exclusion sans remboursement de séjour en cas de non respect de ces règles élémentaires.

RÈGLEMENT INTERIEUR : tout locataire ou campeur est tenu de se conformer au **Règlement Intérieur** du Camping Mulinacciu et aux consignes de sécurité affichées à l'accueil. Le Camping Mulinacciu décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries...et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du client.